



# La santadrionne

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT ANDRÉ DE BOËGE  
FÉVRIER- AVRIL 2016 - N° 10

## Edito

Le début d'année est traditionnellement le moment de faire les comptes. Le bilan de l'année 2015 et la préparation du budget 2016 ont été réalisés et vous trouverez ici les résultats très satisfaisants de l'année 2015.

Vous trouverez aussi d'autres informations sur les travaux en cours et sur les projets de votre commune.

Nous restons à votre écoute et nous vous souhaitons un très agréable printemps dans notre belle vallée !

### Récapitulatif des demandes d'urbanisme 2015

Demande de permis de construire : 6  
Accordés : 5

Déclarations préalables : 29  
Accordées : 24

Demandes permis d'aménager : 2  
Accordés : 2

**Suppression de notre PLU**  
Attaqué par un habitant de notre commune sur la base d'un permis de construire refusé (la décision a été annulée par le tribunal administratif, ce qui a eu pour conséquence de rendre notre Plan Local d'Urbanisme illégal. De plus les objectifs de notre PLU n'auraient pas été suffisamment définis), notre PLU est annulé. Cette situation provoque un retour automatique au RNU (Règlement National d'Urbanisme) pour l'aménagement de notre territoire. Un nouveau PLU devant être réalisé, le conseil municipal a provisionné 80 000€ dans le budget 2016.

## Budget : des comptes dans le vert

### Comptes administratifs 2015

COMMUNE	
FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
402 211,69 €	658 391,59 €
Résultat de l'exercice + Résultat reporté (2014) : excédent de 785 530,08 €	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
670 136,86 €	886 904,64 €
Résultat de l'exercice + résultat reporté (2014) : Déficit de 513 129,12 €	
RESULTAT GLOBAL : Excédent disponible de 272 400,96 €	

Eau et assainissement	
EXPLOITATION	
DÉPENSES	RECETTES
182 364,10 €	103 617,22 €
Résultat de l'exercice + résultat reporté : excédent de 55 914,22 €	
INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
134 596,38 €	71 437,29 €
Résultat de l'exercice + résultat reporté : Déficit de 39 476,87 €	
RESULTAT global : Excédent disponible de 16 437,35 €	



La Poste nous informe qu'elle ne distribuera plus le courrier adressé aux anciennes adresses de la commune d'ici quelques semaines. Pensez à faire les changements d'adresse rapidement

## Le règlement forestier

La commission extra-municipale est en train de finaliser le règlement forestier de la commune. Sa réalisation a été plus compliquée que prévu en raison du problème des cautions. La commune tient en effet à garder cette garantie pour obliger les exploitants forestiers à respecter les lieux (et nos routes) et à remettre en état les chemins forestiers. Or les scieurs menacent de boycotter nos coupes de bois si on leur impose des cautions et prétendent qu'elles sont inutiles puisqu'ils ont signé « la charte de bonne pratique » de l'ONF (texte très peu contraignant). Le conseil a toutefois décidé de garder le système des cautions.

## Histoires d'eaux

La compétence de l'assainissement passera bientôt à la communauté de communes (au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sauf si le préfet décide de l'anticiper). Le fonctionnement et les investissements seront donc mutualisés. Or des inquiétudes commencent à s'exprimer devant les travaux importants entrepris ou envisagés par les communes d'Habère Poche (4,5 millions d'euros) et de Boëge (environ 2,5 millions) et certains pensent que la réalisation d'une canalisation reliant les communes de la Vallée Verte (sauf Bogève) avec le syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe présent à Fillinges serait moins onéreuse. La communauté de communes a donc demandé une étude pour voir la faisabilité et chiffrer le coût d'un tel raccordement. Il s'agit également d'évaluer les conséquences que cela pourrait avoir sur le niveau d'eau de la Menoge. Si cette solution se révèle intéressante, elle pourrait permettre la connexion des parties de notre commune qui ne sont pas reliées au réseau collectif. Affaire à suivre...

## À noter dans les agendas !

**La fête de fin d'année** des élèves de l'école primaire se tiendra le samedi 11 juin dans la salle des fêtes.

**Le vide grenier** organisé par APAR'ça aura lieu le dimanche 19 juin au chef-lieu.

## L'école de Saint André

Les travaux dans l'école au chef-lieu se poursuivent. La nouvelle salle de classe est presque terminée. Les faux-plafonds restent à finir en coordination avec l'électricien pour la mise en place de l'éclairage. Les peintures et la pose du lino seront bientôt réalisées. Les élèves du CP au CE2 doivent prendre possession de leur nouvelle salle au milieu du mois de mai afin de permettre la rénovation de la salle de classe utilisée actuellement. L'école doit être entièrement terminée pour la rentrée 2016.

Un règlement pour la restauration scolaire a été à nouveau établi et doit être signé par les élèves et leurs parents. L'objectif est de rappeler les règles de bonne conduite que doivent respecter les enfants utilisant la cantine et de faciliter la commande et la gestion des repas. Les inscriptions se feront désormais au mois.

Des questionnaires de satisfaction au sujet des Temps d'Activités Périscolaires ont été renseignés par les parents et les élèves. Il apparaît que les activités proposées cette année (théâtre et arts du cirque) sont très appréciées et nous envisageons de renouveler les contrats passés avec les animatrices pour poursuivre ces activités l'année prochaine. Les Temps d'Activités Périscolaires de l'année 2016-2017 auront toujours lieu le jeudi après midi conformément à notre Projet Educatif Territorial.

## Non à TAFTA !

M. Bernard Hermann de Burdignin est venu exposer au conseil municipal les risques du projet de marché de libre échange « TAFTA » entre l'UE et les Etats Unis. Plusieurs mairies du département se sont déjà symboliquement déclarées « zone hors TAFTA » (Burdignin, Evian, Habère Poche, Orcier...) et sont désormais rejoindes par notre commune de Saint André. Notre crainte est que TAFTA puisse permettre à de grandes multinationales de contrer la volonté de certains Etats en ayant recours à un tribunal arbitral international, notamment en matière d'OGM ou de gaz de schiste.

**Rappel :** Nous rappelons encore une fois qu'il est strictement interdit de laisser divaguer vos chiens sur le territoire de la commune (art. 211-19-1 du Code Rural). Plusieurs habitants se sont plaints à la mairie qui s'est engagée à prendre les mesures nécessaires contre les maîtres contrevenants.

## Brèves

- La communauté de communes de la Vallée Verte défend auprès du préfet le développement de la ZAE de Saint André qui a été compromis par la suppression de notre PLU. Le passage au RNU remet effectivement en cause les permis d'aménager et l'installation de certaines entreprises dans la zone artisanale et rend nécessaire l'obtention d'une dérogation. L'enjeu est de pérenniser des emplois dans la vallée.
- Les Dotations de l'Etat sont en baisse ! La commune de Saint André avait touché 78 099 € l'année dernière et seulement 63 156€ cette année. Toutes les communes sont impactées par ces mesures d'économie budgétaire.
- La route du col de Ludran a été fermée en raison d'une intervention sur le réseau ERDF avec le passage d'un câble de haute tension (20 000 V) dans la route sur une distance d'environ 1,2 km. La tranchée d'environ 20 cm de large sera goudronnée par la société Effage début mai. La route devrait être réouverte vers le milieu du mois de mai.
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) a réalisé 9 prélèvements sur notre réseau d'eau en 2015 (contrôles inopinés en différents points de notre réseau). La qualité de notre eau est conforme à 100 % !
- La troupe de théâtre de Saint André de Boëge la Parenthèse a magnifiquement interprété la pièce « Un petit jeu sans conséquence » dont la dernière représentation a eu lieu le 23 avril. Ce fut un bon moment de rigolade. Nous rappelons à cette occasion que la troupe recherche des acteurs et que vous pouvez les contacter au 06 75 05 05 13.
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction. Comme chaque année nous invitons tous les Santadriens à nous transmettre leurs articles que nous publierons dans la rubrique libre-expression.
- Le tracé du sentier menant aux meulières de La Molière va être amélioré pour permettre un accès plus facile et plus sécurisé pour les promeneurs.
- L'Insee réalise, entre le 2 mai et le 25 juin 2016, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez